

BUREAU DES HYPOTHÈSES

DEPOT

DATE

Nº 3265

9ème PARIS

1421

- 1 MARS 1976

Vol 1652 No 1

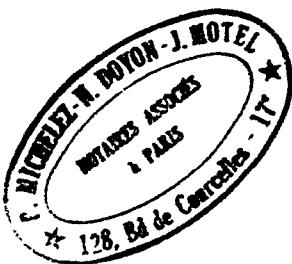
PUBLICATION (1)

TAXA

75.00

— SALAIRES

30,00



75.00

30,00

0084

29 JANVIER 1976

56

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

IMMEUBLE A : ARTIS 17ème 5 RUE BREY

(SOCIETE PROVIM)

Division en flots n° 1-2-100-101-102

Fixe	75
1,60 %	
3,00 %	
Salaire	30
	105

5 Rue Brey

7600713
N°
Autocollant du 18/4/72
Payé sur état
Droits de Timbre

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SEIZE
Le 6 juillet neuf cent quatre-vingt.
A PARIS, 128 Boulevard de Courcelles
Au siège de l'Office Notarial ci-après nommé,

Me Noël DOYON Notaire associé
de la Société Civile Professionnelle, titulaire d'un
Office Notarial à la Résidence de Paris dénommée
" Paul MICHELEZ, Noël DOYON, Jacques MOTEL, Notaires
associés " a reçu en la forme authentique le présent
acte.

Madame Lise OPLERA, gérante de société, épouse
de Monsieur Léon TRAGARZ, avec lequel elle demeure
à SAINT-MANDE (Val de Marne) 12 rue Poirier,

AGISSANT en qualité de gérante unique de
la Société dénommée " SOCIETE DE PROMOTION
ET VENTE D'IMMEUBLES " par abréviation "PROVIM"
société à responsabilité limitée au capital
de vingt mille francs, ayant son siège social
à SAINT-MANDE (Val de Marne) 12 rue Poirier,
Immatriculée au Registre du Commerce de
PARIS sous le numéro 74 B 4542

Fonction à laquelle elle a été nommée pour
une durée non limitée aux termes des statuts
de la société constituée suivant acte sous
seing privé en date à Paris du 6 juin 1974
enregistré à PARIS Société Marguerite
le 6 juin 1974 bordereau 133 n° 2.
Et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes
en vertu de l'article 17 des mêmes statuts.

A établi, ainsi qu'il suit, l'état descriptif
de division de l'immeuble ci-après désigné.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

FG
Un immeuble sis à PARIS (dix-septième arrondissement) 5 rue Brey, comprenant :

- Un bâtiment A, en façade et à l'alignement
actuel de la rue Brey, sur toute la largeur de la
parcelle, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée
et de quatre étages carrés sous combles,

X. CC 83 /

- un bâtiment B, accolé à la limite séparative du fond, sur toute la largeur de la parcelle, élevé sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages carrés sous combles,
- un bâtiment C, accolé à la limite séparative de gauche et compris entre les bâtiments A et B, élevé sur terre-plein, d'un simple rez-de-chaussée,
- un bâtiment D, accolé à l'arrière du bâtiment A et compris entre le bâtiment C et la limite séparative de droite, élevé sur terre plein, d'un rez-de-chaussée et d'un étage carré partiel,
- sur le reste, cour.

Le tout d'une contenance d'après titres de trois cents mètres carrés.

Tenant :

En façade à la rue Brey,
 A gauche à l'immeuble 3 rue Brey,
 Au fond pour partie à l'immeuble 8 rue Troyon
 et pour autre partie à l'immeuble 10 rue Troyon,
 A droite à l'immeuble 7 rue Brey.

ORIGINE DE PROPRIETE

L'immeuble ci-dessus désigné appartient à la Société "PROVIM" pour l'avoir acquis de :

la société dénommée "UNION FONCIERE" société anonyme au capital de cent mille francs, ayant son siège social à PARIS, 39 rue de Courcelles,
 immatriculée au Registre du commerce de Paris
 sous le numéro 63 B 5271.

Suivant acte reçu par Me Jacques MOTEL, Notaire associé sus nommé le 18 décembre 1975.

Une expédition de cet acte est en cours de publication au neuvième bureau des Hypothèques de Paris.

EP
 15-2-76
 1632-117

216 83 /

PLANS

Il a été établi relativement à l'immeuble dont il s'agit :

- un plan de masse
- un plan du rez-de-chaussée
- un plan du premier étage
- un plan du deuxième étage
- un plan du troisième étage
- un plan du quatrième étage
- un plan du sous-sol

Ces plans demeureront annexés aux présentes après avoir été signés né varietur par Madame TRAGARZ es-qualité. mention .

URBANISME

Sont demeurées ci-jointes et annexées après visa de Madame TRAGARZ es-qualité et mention du Notaire les pièces suivantes :

- certificat d'urbanisme départemental en date du 13 Janvier 1976,
- certificat d'alignement en date du 13 janvier 1976
- attestation de non péril en date du 22 Janvier 1976
- certificat de carrières en date du 16 Janvier 1976
- attestation d'hygiène du 23 décembre 1975

Desquelles il résulte que l'immeuble dont s'agit :

- est intéressé par un plan d'occupation des sols de Paris publié le 10 octobre 1975
- est situé dans la zone UH dite Habitat prioritaire (coefficient d'occupation du sol : habitat 300, bureaux 100, activités 200)
- est situé dans le périmètre de protection de Monuments historiques (lois des 31 décembre 1913, 25 février 1943 et suivantes)
- est situé dans le périmètre d'un site urbain protégé
- est aligné rue Brey
- est situé en dehors des anciennes carrières connues,
- ne fait l'objet d'aucun signalement ni d'aucune intervention de la Préfecture de Police motivés par l'état de péril tel qu'il est prévu par les articles 303 à 306 du Code de l'Urbanisme et de l'Habitation,
- ne fait l'objet d'aucune procédure d'interdiction d'habiter ou d'injonction de travaux. Toutefois, il est inclus dans la campagne de ravalement obligatoire 1965

A. C. 87 /

dont les voies ont été déterminées par l'arrêté du 8 décembre 1964.

DESIGNATION DES LOTS

L'immeuble est divisé en 7 lots de la manière suivante :

N° du lot	Bâti- ment	Escalier	Étage	Désignation du lot	Quoties-parts en 10 ⁰⁰⁰	
					de copropriété	particularité au bâtimen
1	A			Une partie de local commercial comprenant : Sans R. Ch : Avec accès sur rue : - 1 salle de café Ce lot donne accès au lot 150 (bâtiment C) Part S/S : - 2 réserves Ces 2 niveaux communiquent entre eux par escalier particulier	701	1000
2	A			Avec accès sur rue, ce lot comprend : Sans R. Ch : - le surplus du niveau Part 1er : Part 2e : - la totalité de chacun de ces niveaux avec combles au dessus Part 3e : Part 4e : S/S : - caves Ces différens niveaux communiquent entre eux par escalier particulier Ce lot donne accès au rez-de-chaussée et au 1er étage au lot 200 (bâtiment D) Ce lot est grevé d'une servitude d'accès à la cave des caux et au transformateur EDF	6302	9000
				TOTAL BATIMENT A <i>X. C. 83</i>		10 000 10 000

N° du lot	Bâti- ment	Escalier	Étage	Désignation du lot	Quotes-parts en 10000 •	
					de copropriété	particulières au bâtiement
100	B	Sans	R. Ch	Avec accès depuis le lot 150 (bâtiement C), un logement comprenant : - chambre, salle à manger, salle de bains et WC	636	2800
101	B			Avec accès par escalier extérieur particulier depuis la cour commune :	1462	6436
		Part	1er	- la totalité du niveau		
		Part	2e	- la totalité du niveau avec combles au dessus Ces 2 niveaux communiquent entre eux par escalier particulier		
102	B			Avec accès par escalier extérieur particulier depuis la cour commune : - la totalité du niveau	174	764
		Part	S/S	TOTAL BATIMENT B	10 000	10 000e

No du lot	Bâti- ment	Escalier	Etage	Désignation du lot	Quotas-parts on 10000	
					de copropriété	particularités au bâtiment
150	C	Sans	R. Ch	Avec accès depuis le lot 1 du rez-de-chaussée du bâtiment A, la totalité du bâtiment à usage de partie de local commercial, comprenant : - arrière-salle, cuisine, toilette et 2 WC Ce lot donne accès au lot 100 du rez-de-chaussée du bâtiment B	291	
200	D	Sans Part	R. Ch 1er	Avec accès depuis le lot 2 au rez-de-chaussée et au 1er étage du bâtiment A : - la totalité du bâtiment	434	
TOTAL GENERAL					10 000/ 10 000e	

TABLEAU RECAPITULATIF

Numéro du lot	Bâtiment	Escalier	Etage	Nature du lot	Quote-part dans la propriété du sol (en 10.000€)
1	A	sans unique	R-de-C s-sol 1er	local commercial locaux	701 —
2	A	sans unique	2ème 3ème 4ème		6302 —
100	B	sans unique	R-de-C s-sol 1er 2ème	appartement locaux	636 —
101	B	sans unique	3ème		1462 —
102	B		4ème		174 —
150	C			local commercial	291 —
200	D			locaux	434 —
					<u>10.000 —</u>

2.6. 189 /

8

PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au neuvième
bureau des Hypothèques de Paris.

POUVOIRS

Pour l'établissement de tous actes
rectificatifs, confirmatifs ou de réitération des
présentes nécessaires d'en cas d'erreur ou pour la
publicité foncière, tous pouvoirs sont donnés à
Monsieur Jean HALLOUIS, clerc de Notaire et Monsieur
Bernard MOLLIERE clerc de Notaire, demeurant tous
deux à PARIS, 128 Boulevard de Courcelles, avec
faculté d'agir ensemble ou séparément.

FRAIS

Les frais des présentes, ceux qui en
sont la suite et la conséquence seront supportés
par la Société PROVIM ainsi que Madame TRAGARZ, es-
qualité, l'y oblige.

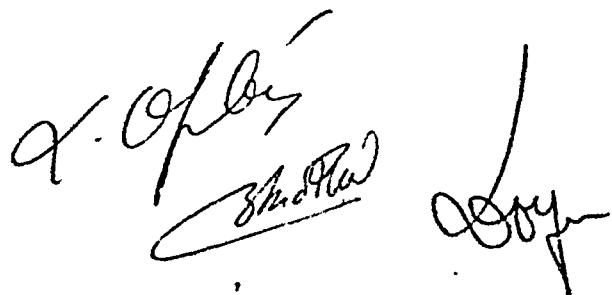
DONT ACTE

comportant :

- huit pages
- deux blancs barrés
- une ligne entière rayée nulle
- un chiffre rayé nul
- Dix sept mots nuls

Et après lecture faite, la signature
de Madame TRAGARZ es-qualité a été recueillie par
Monsieur Bernard MOLLIERE clerc de Notaire
habilité à cet effet.

Le présent acte a été signé par le clerc
habilité et le Notaire.



POUR EXPÉDITION réalisée par tireuse xérographique RANK XÉROX 3.600 agréée par arrêté du Ministère de la Justice le 10 Septembre 1968, établie sur 9 pages, conformément à l'original sur lequel est une mention reproduite indiquant le nombre de barres dans des blancs de lignes entières et de mots rayés nuls.

Le soussigné Noël DOYON, Notaire associé, de la S.C.P. Paul MICHELEZ - Notaire DOYON - Jacques MOTEL, Notaires Associés à Paris,

CERTIFIE :

1^{er} - que la présente copie écrite sur neuf ----- pages, a été exactement collationnée et est conforme à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publicité et approuve ----- renvoi ----- blancs bâtonnés lignes entières et ----- mots rayés nuls

2^{me} - Que l'identité complète des parties dénommées dans le présent document telle qu'elle est indiquée en tête à la suite de leur nom ou dénomination, lui a été régulièrement justifiée.

(en ce qui concerne la société PROVIM sur le vu de son RC Paris 74 B 4542

Paris, le 23 février 1976